

Concept de sélection Sport Shooting pour la participation aux World University Championship 2024

Version April 2024

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les World University Championships.

2. Date de la manifestation

Les World University Championships auront lieu à New Delhi (IND), du 9 au 13 Novembre 2024.

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants suivants sont définis comme suit :

Each country may enter a maximum of 39 persons: 33 competitors and 6 officials.

3.1. Individual events

- Rifle: a maximum of five competitors per discipline but no more than three competitors in each particular event.
- Pistol (Men): a maximum of seven competitors per discipline but no more than three competitors per discipline in each particular event.
- Pistol (Women): a maximum of four competitors per discipline but no more than three competitors per discipline in each particular event.

3.2. Team events

Three competitors per team and country in each particular event.

Two competitors per Mixed Team and country in each particular Mixed event (Air pistol, Air Rifle).

4. Conditions de participation

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

- Citoyenneté suisse
- Âge : date de naissance du 01.01.1999 au 31.12.2006
- Statut d'étudiant/e, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue
Hautes écoles reconnues, voir : <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suissees-accreditees>

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

5.1.1. Critères principaux

Les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un/une athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

a. Groupe 1

Pour une sélection dans les disciplines individuelles, les athlètes qui ont atteint **50% ou plus** du pourcentage maximal possible (le maximum possible est de 100%) dans

la discipline concernée lors du "ranking annuel Swiss Shooting" (SSJ), élite et/ou juniors, sont pris/es en compte,

b. Groupe 2

Pour une sélection dans les disciplines par équipe, les trois meilleurs/es athlètes qui ont atteint ensemble **150% ou plus** du pourcentage maximal possible (le maximum possible est de 300%) dans la discipline concernée lors du "ranking annuel Swiss Shooting" (SSJ), élite et/ou juniors, sont pris/es en compte. La participation en équipe permet également de participer en individuel.

Atteindre les critères principaux, 5.1.1.a et 5.1.1.b, ne signifie pas automatiquement être sélectionné/e pour les FISU World University Championships 2024.

- c. Les athlètes du groupe 1 sont traités/es en priorité dans les sélections.
- d. Les athlètes du groupe 2 ne sont acceptés/es dans les sélections que si le nombre d'athlètes ayant atteint les critères du point 5.1.1.a est insuffisant.

5.1.2 Critères supplémentaires

Dans le cas où le nombre d'athlètes répondant aux critères principaux dans le même groupe est supérieur au nombre de places disponibles, le comité de sélection décidera quels/quelles athlètes seront sélectionnés/es sur la base des critères supplémentaires ci-dessous:

- Courbe de forme
- Commitment
- Séjour de longue durée au NLZ ou dans une structure professionnelle comparable
- Planification à long terme, notamment pour les Jeux olympiques de Los Angeles en 2028
- Potentiel pour un classement dans le Top-3 en équipe
- Respect de la convention des athlètes Swiss Shooting
- Collaboration avec l'entraîneur et la fédération Swiss Shooting

5.1.3 Dispositions particulières

- a. Le classement annuel de Swiss Shooting (SSJ) est calculé sur la base du "Tableau des points du classement annuel de Swiss Shooting - Saison 2023/24", selon niveau mondial au 30 septembre 2023.
- b. Si l'engagement des athlètes fait défaut, si leur intégrité est remise en question, le comité de sélection peut exclure ces athlètes des sélections.
- c. Si la courbe de performance est en baisse juste avant la sélection, si la maladie, l'accident, les horaires de travail défavorables ou l'absence de solutions scolaires (entre autres les examens) empêchent de s'entraîner selon les directives, si la compétition et/ou la préparation s'en trouvent considérablement perturbées, si d'autres événements sont susceptibles d'affecter l'état de forme, le comité de sélection peut exclure une sélection pour les athlètes malgré l'atteinte des critères principaux.

5.2. Compétitions définies par la fédération

En principe, les athlètes doivent participer à autant de compétitions que possible. C'est aux athlètes de se renseigner sur les compétitions et d'organiser leur participation. Les compétitions suivantes sont prises en compte pour la sélection :

Swiss University Sports

- Championnats Suisses Universitaires (SUC) 10m

Swiss Shooting (SSV)

- Championnats Suisses (10m, 25m, 50m)
- Shooting Masters (10m, 25m, 50m)
- Compétitions internationales selon la planification du département du sport d'élite et de la relève (par ex. Rifle Trophies, etc.)

European Shooting Confederation (ESC)

- Championnats d'Europe (10m, 25m, 50m)
- Compétitions internationales (par ex. GP Pilsen, Meyton Cup Innsbruck, H&N Cup München, Intershoot Den Haag, ISAS Dortmund, IWK Berlin, GP Pilsen, ISC Hannover, Shooting Hopes Pilsen, etc.)

International Shooting Sport Federation (ISSF)

- Coupes du Monde
- Championnats du Monde

5.3. Période de sélection

Du **1^{er} janvier 2023** jusqu'au **31 juillet 2024**.

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le/la chef/fe de discipline (CD) au plus tard le **5 août** en concertation avec la fédération, sur la base des critères de sélection convenus.

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au/à la CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande se fait selon le modèle (feuille Excel).

5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports :

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Martina van Berkel, Vice-présidente Swiss University Sports
- Elias Hardmeier, Représentant des athlètes au Comité de Swiss University Sports

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours est définie au sein du comité directeur de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants/es sont soumis/ses aux règles de l'AMA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le/la chef/fe de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par la fédération concernée.

Le/la chef/fe de discipline ainsi que la fédération nationale s'assurent que les athlètes et entraîneurs concernés/es ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Coûts

Les athlètes sélectionnés/es seront tenus/es de payer une contribution aux frais qui s'élève à environ 20% des frais totaux divisés par le nombre d'athlètes. Swiss Shooting prend en charge la contribution aux frais pour les athlètes qui sont classés dans un cadre SSV en tant qu'athlète T4, E1, E2 et/ou M pour la saison 2024. 20% supplémentaires sont couverts par l'haute école de l'athlète. Le montant restant est financé par Swiss University Sports et la fédération nationale.

9. Autres dispositions

Les athlètes se manifestent au plus tard 4 mois avant la manifestation en tant que «probables» auprès de leur CD. Les probables pris en compte sur GAMEMANAGER donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé et à relever les éventuelles épreuves de préparation, tout comme toute activité en lien avec leur participation aux WUC.

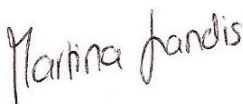
Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le/la CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient au chef du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.

10. Responsabilités

Chef de discipline responsable : Martina Landis, Pumpwerkstrasse 3, 8134 Adliswil
martina.landis@gmx.net | Tel: 079 724 51 68

Zürich, 7.4.2024 / Version 3



Martina Landis, Cheffe de discipline Shooting International Swiss University Sports



Daniel Burger, Chef du sport de performance et de la relève Swiss Shooting



Simone Righenzi, Chef du sport de performance Swiss University Sports